

concrètes du développement qu'elles choisissent dans le cadre de la révision de leur plan d'aménagement local. Une politique de densification ne se résume pas simplement à l'augmentation des indices. Elle peut et doit également être entreprise en examinant la forme que doit prendre l'habitat, habitat individuel, groupé, collectif. J'ajoute que le choix de la valeur d'indice adéquate nécessite une analyse en principe dans la situation de chaque commune.

Des risques existent, notamment, on l'a rappelé, au niveau du sous-dimensionnement d'infrastructures. Je précise que le PAD en vigueur restera toutefois applicable, le cas échéant avec une plus faible densité.

La proposition du motionnaire impliquera donc que dans les règlements des cent vingt-neuf communes concernées, les valeurs seront automatiquement fixées à 0,5 par le biais de dispositions transitoires cantonales, ceci sans autre analyse, ni procédure particulières. Le citoyen ne sera donc pas consulté et c'est sur cette base que le Conseil d'Etat a émis des réserves sur le plan formel, tout en partageant le souci du motionnaire sur le fond.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 71 voix contre 31. Il y a 1 abstention.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR,

UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 71.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider Schüttel (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 31.*

S'est abstenu:

Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 1.*

—

**Postulat P2088.11 Nicole Lehner-Gigon/
Nicolas Rime
places de parc pour les utilisateurs de
covoiturage¹**

Prise en considération

Lehner-Gigon Nicole (PS/SP, GL). Le covoiturage, ce néologisme qui désigne la pratique des personnes qui s'arrangent pour partager un véhicule quand elles doivent emprunter le même parcours, fait maintenant partie de notre vocabulaire et des habitudes de nombreux automobilistes soucieux de préserver l'environnement. Pour optimiser cette manière de se déplacer, il est nécessaire que les partenaires qui partagent leur véhicule puissent disposer d'aires de stationnement proches des grands axes routiers. L'idée, simple en soi, a été développée dès 2006 par plusieurs collègues députés. Ils démontraient que sa réalisation, en favorisant l'auto-partage, contribuait à réduire la pollution. Le Conseil d'Etat, dans ses réponses, ne niait pas le bien-fondé de ces aires de stationnement, mais doutait de leur efficacité sans un système performant qui mettrait en contact les automobilistes intéressés à voyager ensemble quand ils effectuent le même trajet. Créée par la région Glâne-Veveyse, cette plateforme existe sur Internet depuis octobre 2010, propose aux automobilistes rien de moins que de voyager futé en partageant les frais de

¹ Déposé et développé le 12 mai 2011, BGC pp. 1064 ss.; réponse du Conseil d'Etat le 27 septembre 2011, BGC pp. 2205ss.

transport, désengorger le trafic et ménager l'environnement, tout en passant un moment sympathique. On peut y accéder à l'adresse «www.glane-veveyse-covoiturage.ch». Dès sa création, le site a été visité par de nombreux internautes et ce succès ne s'est pas démenti depuis, puisqu'environ 400 personnes le consultent encore chaque mois. De plus, l'avenir s'annonce prometteur, car, convaincues par leur association, 75% des communes fribourgeoises, dont presque toutes celles de la Gruyère, sont intéressées à rejoindre une telle plateforme. Les conditions exigées par le Conseil d'Etat pour entrer en matière sont ainsi réunies et les auteurs du postulat saluent la rapidité et le sérieux de l'étude de faisabilité, réalisée par le Service des ponts et chaussées sur la commune de Vulruz.

La construction d'aires de stationnement dédiées au covoiturage ne remplace pas les transports publics, qui représentent le moyen le plus économique de se déplacer, mais se veut complémentaire et serait un signal positif pour que de plus en plus d'automobilistes prennent l'habitude de rationaliser leurs déplacements. Sans compter que ces places pourraient aussi faire office de parc relais quand elles sont proches des lignes de transport public.

Pour cette contribution à une meilleure qualité de vie, je remercie le Conseil d'Etat de sa réponse positive et avec le groupe socialiste, je vous recommande d'accepter ce postulat.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Je remercie les postulants de reprendre le postulat que j'ai déposé en 2007 et qui avait été accepté à l'unanimité par ce Parlement afin de créer des parkings points de contact proches des entrées d'autoroute. Depuis 2007, la situation a évolué, mais pas assez rapidement. M. Patrice Jordan, député et syndic de Vulruz, avait déposé par la suite une question écrite pour le site de Vulruz, car il y avait de nombreux cas de parkings sauvages dans ce village. Nous pouvons constater, dans la réponse du Conseil d'Etat, que la création d'une place de covoiturage va être entreprise pour le printemps 2012 à Vulruz.

Avant le dépôt de mon postulat, j'avais étudié plusieurs entrées d'autoroute: Châtel-St-Denis, Vulruz, Bulle, Rossens. Et j'avais constaté que l'Etat possède à chaque entrée du terrain qui serait idéal pour des parkings de covoiturage. Actuellement, il y a une énorme demande pour de telles places qui rendraient un énorme service à nos concitoyens et qui permettraient une diminution de la pollution, du trafic et du nombre de véhicules circulant vers les centres-villes. Une grande aide aussi pour le covoiturage est actuellement l'augmentation du prix de l'essence qui arrive bientôt à 2 francs

le litre. Je pense que ceci favorisera beaucoup le covoiturage. Une plateforme informatique existe aussi, mais, à mon avis, ce n'est pas le plus important, car la demande est déjà très forte. Merci, M. le Conseiller d'Etat, de foncer, de ne pas réétudier comme demandé dans ce postulat, mais d'agir afin que le canton de Fribourg devienne un exemple pour toute la Suisse, avec un parking de covoiturage point de contact à chaque entrée d'autoroute de notre canton.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Partibourgeois-démocratique va accepter ce postulat.

La Présidente. Avant de continuer cette discussion, je vais vous donner une petite information sur l'organisation du programme, parce que déjà plusieurs personnes sont venues se renseigner chez moi au sujet de l'heure de la pause. Au vu de l'avancement de nos travaux et des informations que j'ai reçues sur la suite des objets à traiter, je vous informe que nous allons terminer le programme. Je trouve qu'il n'y a pas de sens à vous donner une pause d'une demi-heure, voire trois quarts d'heure et de vous faire revenir pour travailler un quart d'heure ou vingt minutes. Donc, nous allons terminer le programme et je crois que la majorité sera contente de pouvoir vaquer à d'autres occupations.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Die Idee von Fahrgemeinschaften und die Frage nach Parkplätzen geht in die richtige Richtung und ist an und für sich überhaupt nichts Neues. Hingegen sei die Frage erlaubt, ob der Staat immer wieder für das Letzte und Hinterletzte angefragt und eingebunden werden muss. Man kann sich fragen, ob es richtig ist, dass man für die Zurverfügungstellung von Parkplätzen den Staat bemühen muss und diesem somit einmal mehr eine neue Aufgabe überbinden will. Eine Fahrgemeinschaft und deren Organisation ist nun wirklich eine private Angelegenheit. Interessierte sollten in Eigenverantwortung geeignete Parkplätze und Treffpunkte evaluieren und in Absprache mit Gemeinden oder Privaten suchen, ohne die Verwaltung und Regierung mit einem diesbezüglichen Postulat zu bemühen.

Mit diesen Bemerkungen wird eine schwache Mehrheit unserer Fraktion dem Postulat zustimmen.

Brodard Claude (PLR/FDP, SA). Le groupe libéral-radical a examiné avec intérêt le postulat déposé par nos collègues Nicole Lehner-Gigon et Nicolas Rime, ainsi que la réponse apportée par le Conseil d'Etat. Ce postulat fait notamment suite à la démarche de M. Eric Cornaro, syndic libéral-radical de la commune de St-Martin, qui avait lancé l'idée du covoiturage dans les districts de la Veveyse et de la Glâne. Nous sommes d'avis que le covoiturage est une bonne mesure pour

réduire le trafic routier. Bien organisé, accompagné d'un outil informatique performant, c'est un moyen de transport efficace et rationnel. Cette pratique est d'ailleurs bien présente dans certains pays, comme en Allemagne par exemple. Nous sommes favorables au développement de ce système dans notre canton. A l'instar du Conseil d'Etat, nous sommes également d'avis que l'utilisation de places de parc existantes doit rester la solution à privilégier, ceci avant la construction de nouvelles places de parc en faveur du covoiturage. En cas d'acceptation du postulat, nous invitons le Conseil d'Etat à étudier certains aspects généraux de tels projets, comme par exemple le rôle des communes ou les participations financières éventuelles des utilisateurs.

C'est avec ces quelques remarques que le groupe libéral-radical va soutenir à l'unanimité ce postulat. Il sera par ailleurs très attentif au bilan du projet pilote de Vulruz.

Schafer Bernhard (ACG/MLB, SE). Nachdem im Kanton Freiburg seit Oktober 2010 eine Vermittlungsplattform für Fahrgemeinschaften besteht und erste Erfahrungen damit gesammelt werden konnten, sind gemäss Staatsrat die Bedingungen für die Lancierung eines Pilotprojekts zur Errichtung von Parkplätzen für Fahrgemeinschaften erfüllt. Die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses begrüsst die Einrichtung eines Parkplatzes mit zwanzig Parkfeldern beim Autobahnanschluss in Vulruz als Pilotprojekt. Wir verbinden damit die Hoffnung, dass dieser Parkplatz dann auch genutzt wird. Für unsere Fraktion ist gleichzeitig wichtig, dass die Gemeinden auch weiterhin speziell für Fahrgemeinschaften vorgesehene Parkplätze zur Verfügung stellen werden.

Wir alle wissen, dass jedes mit mehreren Personen fahrende Auto zu weniger Stau in den Agglomerationen führt, dass dabei Fahrkosten eingespart werden können, ein Beitrag zum Umweltschutz geleistet wird und schliesslich positive neue Kontakte entstehen können. So unterstützen wir die Empfehlung des Staatsrates, das Postulat erheblich zu erklären und hoffen, dass die Bilanz des Pilotprojekts positiv ausfallen wird.

La Présidente. Avant de continuer la discussion, je vous informe qu'on m'a dit que ma décision organisationnelle causait un petit souci aux membres du FC Grand Conseil. Donc, je vous informe que les membres du FC Grand Conseil auront rendez-vous à la Schweizerhalle, à la fin de cette séance.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le Conseil d'Etat a déjà évoqué le thème du covoiturage dans le rapport N° 142 sur

le postulat Denis Grandjean et dans le cadre de la question déposée en 2010 par le député Patrice Jordan.

Il faut relever que la construction de cases de stationnement dédiées au covoiturage n'est pas une mesure qui est suffisante en tant que telle pour favoriser précisément ce mode de transport. En effet, pour que ce système fonctionne, il faut initialement mettre en place une plateforme de contact informatique via un site internet. Afin qu'elle couvre le plus grand choix possible de trajets à partager, cette plateforme informatique doit idéalement concerner l'entier du canton de Fribourg. Les places de stationnement dédiées au covoiturage doivent être regroupées dans des aires de stationnement positionnées à proximité de routes à grand débit, des autoroutes ou des routes cantonales importantes. L'utilisation de places de parc existantes sur le domaine public, communal ou cantonal, ou alors privées mais d'entente avec le propriétaire, doit rester la solution à privilégier. Une plateforme informatique de contact existe désormais pour les districts de la Glâne et de la Veveyse, système initié effectivement par le syndic de Saint-Martin. Après avoir analysé divers emplacements situés à proximité du réseau du sud-ouest du canton de Fribourg et susceptibles d'accueillir des aires de stationnement sans devoir procéder à des aménagements importants, le Service des ponts et chaussées, en collaboration avec la commune, a retenu une solution située à proximité de la jonction autoroutière de Vulruz. Le projet est situé à environ 300 mètres au sud de la jonction autoroutière, dans le secteur «les Ponts d'Amont». Il prévoit la mise en place de vingt places de parc. Je rassure M. le Député Grandjean, j'ai effectivement foncé, puisque les plans de ce nouvel aménagement ont été approuvés pas plus tard que la semaine dernière par ma Direction et les travaux pourront ainsi être entrepris dans le courant du printemps 2012.

Après la réalisation de cette aire de stationnement, un suivi de son utilisation sera effectué par le Service de la mobilité afin d'en retirer les enseignements pour d'autres aménagements similaires. Le Conseil d'Etat propose dans ce sens d'accepter le postulat, tout en précisant que le rapport sera vraisemblablement déposé au-delà du délai légal, ceci afin de tenir compte du temps nécessaire à la mise en œuvre du projet de Vulruz et aux enseignements très utiles qui pourront en être tirés.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 92 voix contre 1. Il y a 2 abstentions.
- > Cet objet est ainsi renvoyé au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

concrètes du développement qu'elles choisissent dans le cadre de la révision de leur plan d'aménagement local. Une politique de densification ne se résume pas simplement à l'augmentation des indices. Elle peut et doit également être entreprise en examinant la forme que doit prendre l'habitat, habitat individuel, groupé, collectif. J'ajoute que le choix de la valeur d'indice adéquate nécessite une analyse en principe dans la situation de chaque commune.

Des risques existent, notamment, on l'a rappelé, au niveau du sous-dimensionnement d'infrastructures. Je précise que le PAD en vigueur restera toutefois applicable, le cas échéant avec une plus faible densité.

La proposition du motionnaire impliquera donc que dans les règlements des cent vingt-neuf communes concernées, les valeurs seront automatiquement fixées à 0,5 par le biais de dispositions transitoires cantonales, ceci sans autre analyse, ni procédure particulières. Le citoyen ne sera donc pas consulté et c'est sur cette base que le Conseil d'Etat a émis des réserves sur le plan formel, tout en partageant le souci du motionnaire sur le fond.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 71 voix contre 31. Il y a 1 abstention.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR,

UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 71.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider Schüttel (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 31.*

S'est abstenu:

Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 1.*

—

Postulat P2088.11 Nicole Lehner-Gigon/ Nicolas Rime places de parc pour les utilisateurs de covoiturage¹

Prise en considération

Lehner-Gigon Nicole (PS/SP, GL). Le covoiturage, ce néologisme qui désigne la pratique des personnes qui s'arrangent pour partager un véhicule quand elles doivent emprunter le même parcours, fait maintenant partie de notre vocabulaire et des habitudes de nombreux automobilistes soucieux de préserver l'environnement. Pour optimiser cette manière de se déplacer, il est nécessaire que les partenaires qui partagent leur véhicule puissent disposer d'aires de stationnement proches des grands axes routiers. L'idée, simple en soi, a été développée dès 2006 par plusieurs collègues députés. Ils démontraient que sa réalisation, en favorisant l'auto-partage, contribuait à réduire la pollution. Le Conseil d'Etat, dans ses réponses, ne niait pas le bien-fondé de ces aires de stationnement, mais doutait de leur efficacité sans un système performant qui mettrait en contact les automobilistes intéressés à voyager ensemble quand ils effectuent le même trajet. Créée par la région Glâne-Veveyse, cette plateforme existe sur Internet depuis octobre 2010, propose aux automobilistes rien de moins que de voyager futé en partageant les frais de

¹ Déposé et développé le 12 mai 2011, BGC pp. 1064 ss.; réponse du Conseil d'Etat le 27 septembre 2011, BGC pp. 2205ss.